

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 septembre 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins  
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

**Absences**

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Recommandations aides financières
    - 3.1. FRR volet 2 - Dons et commandites (Hockey Matane - projet Peewee AA)
  4. Gestion des ressources humaines (GRH)
    - 4.1. Nomination au poste d'inspecteur en bâtiments
    - 4.2. Nomination au poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière
    - 4.3. Démission de madame Sarah Caron du poste de conseillère à la vitalisation des communautés
    - 4.4. Nomination au poste de conseillère à la vitalisation des communautés
    - 4.5. Démission de monsieur Steve Roy du poste d'agent de prévention en sécurité incendie
    - 4.6. Démission de madame Caroline Langlois du poste d'agente de concertation COSMOSS La Matanie
  5. Recommandations au Conseil
    - 5.1. Projet de Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
    - 5.2. Projet de Politique de gestion des plaintes
    - 5.3. Projet de Politique linguistique
  6. Contrat location photocopieur additionnel
  7. Autorisation signature - Avenant #2 à la convention d'aide financière Réseau Accès entreprise Québec
  8. Congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023 à Sherbrooke
  9. Varia
  10. Période de questions
  11. Fermeture de la séance
- 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 433-09-23**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES**

##### **RÉSOLUTION 434-09-23**

##### **FRR VOLET 2 - DONNS ET COMMANDITES (HOCKEY MATANE - PROJET PEEWEE AA)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Hockey Matane – projet Pee wee AA : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)**

##### **RÉSOLUTION 435-09-23**

##### **NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** la démission de la titulaire du poste d'inspecteur en bâtiments et l'affichage à l'interne;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Mathieu Bérubé qui est à l'emploi de la MRC de La Matanie depuis le 25 mai 2021 et occupe un poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Mathieu Bérubé soit et est nommé, avec entrée en fonction en date du 5 septembre 2023, à titre d'inspecteur en bâtiments, poste régulier à temps complet, lequel a un horaire de travail, selon la saison, de 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine, et est rémunéré en fonction du premier échelon de classe 2B de la grille salariale de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 25 mai 2021 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et du calcul des vacances;

**QUE** la date du 5 septembre 2023 soit la date de référence pour la progression d'échelons.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 436-09-23**

#### **NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN AUXILIAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la nomination et le changement de titre du titulaire du poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière et l'affichage à l'interne;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Serge Lepage qui est à l'emploi de la MRC de La Matanie depuis le 18 octobre 2021 et occupe un poste d'adjoint technique en évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice de la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QU'**à partir de son entrée en poste le 25 septembre 2023, monsieur Serge Lepage soit nommé à titre de technicien auxiliaire en évaluation foncière, poste régulier à temps complet, lequel a un horaire de travail, selon la saison, de 32 heures/semaine ou 40 heures/semaine et sera rémunéré en fonction du deuxième échelon de la classe 2A de la grille salariale de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 18 octobre 2021 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et du calcul des vacances;

**QUE** la date du 25 septembre 2023 soit la date de référence pour la progression d'échelons.

ADOPTÉE

#### **DÉMISSION DE MADAME SARAH CARON DU POSTE DE CONSEILLÈRE À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

Les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie sont informés de la démission effective, le 21 août 2023, de madame Sarah Caron du poste de conseillère à la vitalisation des communautés.

## **RÉSOLUTION 437-09-23**

### **NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT** la démission de la titulaire du poste de conseillère à la vitalisation des communautés et l'affichage à l'interne;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Karine Lévesque qui est à l'emploi de la MRC de La Matanie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 et occupe un poste de conseillère au développement rural;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice au développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Karine Lévesque soit et est nommée à titre de conseillère à la vitalisation des communautés de la MRC de La Matanie, avec entrée en fonction à compter du 5 septembre 2023, poste régulier à temps complet, lequel a un horaire de travail de 35 heures/semaine et est rémunéré en fonction de l'échelon 9 de la classe 3 de la grille salariale de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 1<sup>er</sup> juin 2015 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons;

**QUE** les coûts reliés au poste de conseillère à la vitalisation des communautés soient financés par le FRR volet 4.

ADOPTÉE

### **DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE ROY DU POSTE D'AGENT DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie sont informés de la démission de monsieur Steve Roy du poste d'agent de prévention en sécurité incendie dont la dernière journée travaillée est le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Toutefois monsieur Roy demeure à l'emploi de la MRC à titre de pompier à temps partiel pour le SRSI.

### **DÉMISSION DE MADAME CAROLINE LANGLOIS DU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION COSMOSS LA MATANIE**

Les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie sont informés de la démission effective, le 23 août 2023, de madame Caroline Langlois du poste d'agente de concertation COSMOSS.

## **RECOMMANDATIONS AU CONSEIL**

### **RÉSOLUTION 438-09-23**

### **PROJET DE POLITIQUE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT** le projet de *Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* transmis à l'avance aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont été informés du contenu de ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil d'adopter la *Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 439-09-23**

#### **PROJET DE POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES**

**CONSIDÉRANT** le projet de *Politique de gestion des plaintes* transmis à l'avance aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont été informés du contenu de ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil d'adopter la *Politique de gestion des plaintes*.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 440-09-23**

#### **PROJET DE POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**CONSIDÉRANT** le projet de *Politique linguistique de la MRC de La Matanie* transmis à l'avance aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont été informés du contenu de ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil d'adopter la *Politique linguistique de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 441-09-23**

#### **CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR ADDITIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC affecte ses ressources informatiques de manière à assurer le bon fonctionnement de ses différents services;

**CONSIDÉRANT QUE** la relocalisation d'employés à la caserne de Sainte-Félicité nécessite l'ajout d'un photocopieur;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure un contrat de location pour un photocopieur, incluant le service complet et l'installation réseau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, ou la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, à signer le contrat de location de 60 mois pour un appareil Xerox C7020, au montant de 98 \$ par mois, plus les taxes applicables, lequel prévoit des paiements mensuels et le coût fixe de 0.0150 \$ par impression et le service d'entretien complet.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 442-09-23**

##### **AUTORISATION SIGNATURE - AVENANT #2 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 121-02-21 du Conseil autorisant le préfet, monsieur Andrew Turcotte, à signer une convention d'aide financière entre le MÉI et la MRC de La Matanie relativement au renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire de la MRC et à la contribution au réseau Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT** l'annonce du ministre délégué à l'Économie par rapport à la mesure Accès entreprise Québec et les modifications qui seront apportées à ladite convention d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais liés à des ressources externes visant l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises du territoire sont maintenant jugés comme étant des dépenses admissibles et applicables rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 et jusqu'à la fin de la convention pour les MRC n'ayant pas réussi à embaucher les deux ressources prévues au projet et selon certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont informés du contenu de l'avenant #2 à être signé par le préfet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité de la MRC de La Matanie autorise la signature par le préfet, monsieur Andrew Turcotte, de l'avenant #2 à la convention d'aide financière entre le MÉI et la MRC relativement aux frais liés à des ressources externes visant l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises dans le cadre de la mesure Accès entreprise Québec;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer tous les documents nécessaires aux fins de l'application de la convention.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 443-09-23**

##### **CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ) DU 1<sup>ER</sup> AU 3 NOVEMBRE 2023 À SHERBROOKE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, ne participera pas au colloque régional de l'Association des aménagistes régionaux du Québec à Venise-en-Québec faute de place disponible (référence résolution 382-08-23);

**CONSIDÉRANT** son intérêt à participer au congrès annuel 2023 de l'Ordre des urbanistes à Sherbrooke;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer au Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023 à Sherbrooke;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de 800 \$/membre, plus les taxes, incluant les repas (déjeuners, pauses, dîners et souper lors du gala) et toutes les activités;

**D'autoriser** le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

**VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 444-09-23**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

---

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte